



Le groupe Caisse des Dépôts se mobilise aux côtés de l'Etat pour développer l'accessibilité

Paris, le 26 juin 2014 – Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Pierre-René LEMAS, directeur général du groupe Caisse des Dépôts et Pascal LAGARDE, directeur exécutif en charge de la Stratégie, des Etudes et du Développement de Bpifrance, signent ce jour un protocole de partenariat relatif à l'accessibilité, en présence d'Henri EMMANUELLI, président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts. Cet accord permet de mobiliser les moyens du groupe Caisse des Dépôts pour impulser une nouvelle dynamique nécessaire au développement de l'accessibilité des personnes en situation de handicap et d'accompagner les acteurs publics et privés dans leur effort en la matière.

Permettre le financement de l'accessibilité

Afin de financer l'accessibilité aux bâtiments accueillant du public, le groupe Caisse des Dépôts mobilise différents outils destinés à accompagner les acteurs publics et privés.

Côté construction de logement, la Caisse des Dépôts met à disposition les ressources de l'épargne réglementée, centralisées au fonds d'épargne, afin de proposer des prêts pour construire ou réhabiliter des logements sociaux accessibles.

L'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne destinée à financer les investissements de long terme du secteur public local est également mise à contribution pour financer l'accessibilité des établissements construits ou rénovés recevant du public et appartenant aux collectivités locales. Dans le cadre de cette enveloppe, les projets bénéficient d'une tarification des prêts au taux du livret A +1%. La Caisse des Dépôts accompagnera les collectivités engagées dans un agenda d'accessibilité programmé, via sa direction du Développement territorial et du Réseau. Ces collectivités pourront ainsi bénéficier de conventions pluriannuelles de financement permettant de sécuriser dans la durée les prêts sur fonds d'épargne correspondant aux investissements d'accessibilité envisagés, dans le respect des règles de l'enveloppe précitée .

Côté secteur privé, Bpifrance, détenu à parité par la Caisse des Dépôts et l'Etat, amplifie son action pour accompagner les acteurs privés dans leur démarche d'accessibilité. Le Prêt Hôtellerie, le Prêt Restauration et une gamme de prêts et interventions en garantie « généralistes » sont ainsi mobilisés. Par ailleurs, Bpifrance financera des entreprises innovantes relevant du secteur du handicap, notamment dans le cadre de l'ambition « Silver Economie » du Concours Mondial d'Innovation... Une attention particulière est portée afin de poursuivre et renforcer cette action de financement de l'innovation. Bpifrance est ainsi le principal souscripteur de SISA (Services Innovants pour les acteurs de la Santé et de l'Autonomie), fonds d'investissement dédié aux entreprises innovantes de la Silver économie, géré par Innovation Capital, filiale de la Caisse des Dépôts.

Assurer un suivi de la mise en œuvre

Un comité de suivi se réunira au moins deux fois par an pour s'assurer de l'état d'avancement des engagements pris aux termes de ce protocole de partenariat. Un rapport sera réalisé chaque année afin de suivre la mise en œuvre du protocole et un rapport de synthèse permettra d'évaluer les réalisations lorsque le protocole arrivera à échéance, fin 2016.

Des conventions spécifiques pour l'accessibilité des agents publics seront également conclues au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), géré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre de son programme « Accessibilité pour l'environnement professionnel ». Le FIPHFP déjà mobilisé grâce à l'engagement de ses délégués interrégionaux, verra par ailleurs son réseau renforcé dans les prochaines années.

Faire connaître ces dispositifs

Le développement de l'accessibilité nécessite également de sensibiliser les acteurs concernés à ses enjeux et de faire connaître les dispositifs proposés.

La Caisse des Dépôts mobilisera le site internet Mairie-Conseils pour appuyer les acteurs publics et privés dans leur démarche d'accessibilité.

Enfin, l'Etat engagera à compter de cette année 1000 ambassadeurs de l'accessibilité via le service civique qui iront informer les PME du secteur du commerce et des services ainsi que les petites communes. Une campagne de communication sera également mise en œuvre dans le même temps pour faire évoluer la perception du handicap.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable.

<http://www.caissedesdepots.fr>

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts : Alexis Nugues - +33 (0)1 58 50 40 00 - alexis.nugues@caissedesdepots.fr

Bpifrance : Antoine Boulay - 01 41 79 83 76 - antoine.boulay@bpifrance.fr

Cabinet Michel SAPIN : 01 53 18 41 13

Cabinet Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 85 57